



COMPTE RENDU GT SIP/CDIF DU 14 JANVIER 2014

La Direction générale a réuni les organisations syndicales le 14 janvier afin de présenter l'état de ses réflexions sur la reprise de la réforme SIP-CDIF. Contrairement à ce qui avait été initialement prévu, lors de la présentation de l'étude ergonomique en novembre, la direction générale a choisi de précipiter sa réflexion sur la réforme SIP/CDIF.

S'inscrivant dans le cadre de la démarche stratégique, elle prend donc le risque de remettre sur le tapis une réforme quasi-unanimement rejetée, symbolique de ce qui a été produit de pire ces dernières années en termes de restructurations des services.

La CGT s'est rendue à ce groupe de travail afin de poser également dans le paysage la suspension de la révision, et l'analyse qu'elle porte depuis le début sur le sujet SIP/CDIF.

Déclaration liminaire CGT Finances Publiques

« Le calendrier que vous nous proposez est singulièrement accéléré : vous l'avez calé sur le tempo de la démarche stratégique que la CGT combat. Cela ne nous convient pas, car cela ne correspond en rien à ce que nous avons convenu.

Avant de se pencher sur SIP CDIF, il nous semblait plus important de discuter avec vous de la RPCU (Représentation du Plan Cadastral Unique) et de la Révision foncière, entre autre.

Les CTL sur les suppressions d'emplois ne se sont pas encore tenus et vous nous parlez services, structures, sans évoquer la question des moyens et des emplois. Vous allez beaucoup trop vite ! Aujourd'hui, les collègues sont bien plus préoccupés par les suppressions d'emplois, l'atmosphère générale extrêmement dégradée dans les services, et, en ce qui concerne le Cadastre, par la suspension de la révision.

La révision, parlons-en ! Nous ne pouvons ici que vous restituer l'abattement et l'écœurement qui existent chez nos collègues suite à l'annonce de la suspension (ou suppression, on ne sait plus comment l'appeler) de la révision foncière.

Les directions les ont mis sous pression, les ont fait trimer... Tout ça pour en arriver là. Quelles que soient les raisons (politiques ou internes) qui ont conduit à cette situation, c'est inacceptable !

Vu les échéances électorales futures, le contexte politique n'était pas de nature à laisser travailler les services sereinement ; ce n'est donc pas une surprise en soi.

Le contexte DGFIP : depuis l'annonce de la révision des valeurs locatives cadastrales, la CGT n'a cessé de demander que le bureau GF 3A impulse une réelle dynamique sur ces travaux. Quels moyens y dédier, qui participe à quoi, dans quelles conditions, avec combien d'agents etc. La réponse qui nous a été faite à ce moment-là nous avait laissés pantois. Vous avez choisi de laisser le réseau gérer seul, au moyen d'une boîte à outils dédiée, ce vaste chantier : « *il sait comment faire...* ». Ainsi, parfois un seul agent, parfois dix, se sont attelés à la tâche, chacun a fait comme il a pu et avec les faibles moyens dont il disposait.



Montreuil, le 27 janvier 2014

Syndicat national
CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

- www.financespubliques.cgt.fr
- Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr
- dgfip@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80
- Fax : 01.48.70.71.63

Il vous faut aujourd'hui redonner un cap et des perspectives à nos collègues en termes de missions : que fait-on maintenant ? Du contrôle ? De la fiabilisation de données ? Ou plus rien comme pourraient le suggérer certains collègues ? Evidemment non, c'est bien à la direction générale de cadrer la période « suspensive » pour impulser ce que les agents doivent faire afin de ne pas les laisser complètement démunis.

Soyez conscient que la CGT et surtout les personnels sont en attente sur ce sujet et c'est important pour eux.

Autre sujet dont nous avons prévu de discuter en ce début d'année et qui donc devra attendre : **la RPCU**. C'est d'ailleurs ce que nous aurions du discuter en premier selon le calendrier sur lequel nous étions tombés d'accord au mois de décembre. En tout cas, pour la CGT, cela nous paraît autrement plus fondamental dans le paysage que de savoir où l'on doit positionner vos cellules foncières.

Autre discussion que nous souhaiterions ouvrir avec vous : le logiciel **LASCOT**, notamment sur le plan de sa sécurisation. Aujourd'hui, beaucoup de monde y accède, parfois à des fins qui ne sont pas toujours très claires. A l'origine, outil de pilotage de la mission cadastrale, c'est devenu un outil complètement dévoyé, un outil à produire des pourcentages et autres statistiques : il suffit de partir de l'objectif fixé et de triturer l'outil pour l'atteindre. Quand on connaît l'importance des statistiques en matière de gestion des emplois, une opération bilan /analyse/évolutions de ce logiciel nous semble indispensable.

Pour ce qui concerne l'ordre du jour d'aujourd'hui, et vos propositions sur la reprise de la **réforme SIP-CDIF**, nous nous sommes posés la question de savoir si nous allions venir ou pas, vous le comprendrez aisément au regard de ce que nous avons dit en introduction.

Force est de constater que depuis le mois de décembre vous avez réfléchi très vite : ce qui ne devait être qu'une

ébauche a pris la forme au travers de vos fiches, d'un scénario retenu que vous avez décliné au gré des situations dont vous avez connaissance dans les départements. Même si on en comprend l'architecture, votre proposition ne peut pas nous convenir.

Ce n'est pas réaliste si l'on se fie aux emplois disponibles, ce n'est pas réaliste sur la question des référents (et nous vous expliquerons comment nous analysons cela au moment d'examiner la fiche), ce n'est pas réaliste sur la formation (et la CGT regrette l'absence de ENFIP à ce GT), ce n'est pas réaliste sur la question de l'accueil que vous souhaitez généraliste (là encore nous en parlerons à l'examen des fiches).

L'ensemble du dispositif que vous présentez n'est donc pas réaliste pour la bonne exécution de la mission foncière et fiscale.

Vous ne pouvez parler « respect des métiers » et noyer la mission cadastrale dans le SIP.

Pour la CGT nous persistons dans notre revendication qui est de voir structurer des services du Cadastre entièrement dédiés à la mission foncière et fiscale partout où cela s'avère nécessaire.

Il est indispensable d'avoir des Centres des impôts fonciers, avec le service du Cadastre, le PELP et le PTGC, traitant de l'ensemble des missions foncières, fiscales et topographiques implantés au plus près des acteurs de la fiscalité directe locale et des usagers. Nous ne pouvons donc nous affranchir d'une réflexion sur le maillage territorial et l'implantation des services du cadastre qui garantira de bonnes conditions de travail et la réponse aux besoins des différents acteurs de la mission.

Pour la CGT, ce groupe de travail ne devra pas être décisif et nous vous demandons de revoir intégralement vos propositions. Nous devons réfléchir services/structures au regard des moyens et de l'exécution de la mission. »

Les réponses de la direction générale et interventions de la CGT

Les fiches n'étaient qu'au stade d'ébauches de réflexion, la discussion a donc été de portée générale sur ce que pourrait être dans le futur le déroulement de la mission foncière. Le dossier n'est pas finalisé et d'autres discussions sur le sujet auront lieu.

● La révision foncière :

➔ La CGT indique que le contexte de suspension de la révision n'est pas de nature à ramener de la sérénité dans les services, et que les propositions sur SIP-CDIF

ne font, ni plus ni moins, que d'en rajouter à la pagaille ambiante. La CGT regrette l'absence d'information des directions dès lors que la rumeur de suspension a circulé. Elle rappelle qu'en l'état, il y avait 80% des départements qui n'étaient pas en capacité de mettre en place les commissions départementales. C'est donc bien un problème d'impulsion du bureau mission qui a manqué. La CGT demande à la direction d'être claire et vigilante sur ce qui va se passer maintenant et en 2016.

➡ La DG confirme que c'est bien une décision politique, totalement étrangère aux (in ?) capacités de la direction générale à la mener à bien. Cela décale évidemment tout le calendrier d'un an (incorporation repoussée à 2016). Pendant ce temps, sera testée la grille de tarification dite « V0 – bis ». Le travail des équipes qui ont consenti de gros efforts doit être salué car il n'est pas inutile, mais...la décision n'est pas du fait de l'administration !

La DG s'élève contre le fait que les directions auraient été livrées à elles-mêmes et confirme que tout a été fait pour mener à bien la révision.

● Sur le volet SIP – CDIF :

Pour rappel, le bilan fait en 2008 lors du gel de la réforme :

- 26 départements ayant totalement fusionné, dont 23 mono CDIF (représentant 117 SIP) ;
- 10 départements n'ayant pas du tout entamé la fusion (représentant 121 SIP) ;
- 64 départements ayant partiellement fusionné (représentant 231 SIP).

En parallèle, étaient créés à cette date 44 PTGC (Pôle de topographie et de gestion cadastrale) et 45 PELP (Pôle d'évaluation des locaux professionnels).

Au total sur 747 SIP, 399 sont fusionnés avec le CDIF. Et sur 311 CDIF existant avant la réforme, 77 ont été transformés en structure n'exerçant que la mission topographique, 92 CDIF ne sont pas rapprochés, 45 le sont partiellement et 97 le sont en totalité.

Il existe donc partout sur le territoire des CDIF, et au moins un au chef lieu du département en rapprochement total avec le rattachement des pôles.

➡ Intervention de la CGT :

« Dans les fiches présentées, vous revenez donc à vos vieilles lunes, en choisissant de créer des cellules foncières à l'intérieur du SIP.

En clair, vous poursuivez la réforme SIP/CDIF en mettant en place ce que jadis vous qualifiez de « formule C ».

Pour notre syndicat, ce qui est posé aujourd'hui est inacceptable ; vous poursuivez le démantèlement des CDIF, structure pourtant clairement identifiée par les ergonomes comme fonctionnant le mieux dans les cas étudiés... Si c'est tout ce que vous retirez de cette onéreuse étude, la CGT s'interroge sur le bien-fondé de sa mise en œuvre ! Tout ça pour ça ?

De plus, le contexte de l'emploi, et les annonces du Président de la République viennent percuter votre ébauche ; en effet, les services se vident de plus en plus vite, empêchant toute approche de fond de ce dossier. Ainsi, comme nous l'avons dit dans notre déclaration liminaire, aborder la mission foncière dans l'état où vous l'avez mise aujourd'hui en s'affranchissant de toute réflexion sur le maillage territorial des services, donne un aspect irréaliste à vos projets.

Historiquement, la fusion (que les agents ont subie) s'est construite sur la base du respect des métiers ; vous avez en cela fait semblant de tourner la page de la polyvalence, socle d'autres réformes structurelles que l'ex-DGI a pu connaître.

Vous ne nous ferez jamais croire, vu l'état des services aujourd'hui, que la création d'une cellule foncière immergée dans un SIP travaillera dans « le respect des métiers ». Le moindre prétexte sera saisi pour demander aux agents chargés de la mission foncière de venir « donner un coup de main » aux collègues pendant la campagne IR !

Personne ne convaincra un responsable local qu'il doit assurer ses missions dans l'esprit que vous invoquez : les services sont exsangues, les conditions de travail catastrophiques, et vous en rajoutez encore avec cette réforme !

La CGT continue d'exiger un bureau métier « fort » : entendre ici un vrai pilote de la mission, qui soit en mesure de faire appliquer, voire de contraindre un chef de réseau à se plier à l'exigence du respect des métiers. A l'évidence hélas, vous n'êtes plus en capacité d'imposer cette vue car vous n'en avez pas les moyens ! C'est une raison de plus pour n'avoir aucune confiance dans ce que vous envisagez et pour rejeter votre projet. »

● L'accueil :

« Un autre point a également retenu notre attention : l'accueil... Là encore, vous faites le choix délibéré d'un accueil commun SIP – CDIF, totalement improbable à nos yeux. Nous ne cessons de vous alerter sur les conditions déplorables dans lesquelles les usagers sont reçus aujourd'hui : halls bondés, agressivité croissante, collègues régulièrement pris à partie... Nous avons déjà maintes fois tiré le signal d'alarme tant en GT sur l'accueil que sur ceux portant sur la sécurité au travail : peine perdue ! Vous nous écoutez, mais nous ne sommes pas entendus ! Il faut impérativement que vous vous mettiez en relation avec vos collègues de RH pour faire le point sur ce dossier : hors de question pour la CGT qu'encore ces agents soient inutilement surexposés !

☛ La DG insiste sur le fait que les cellules foncières immergées dans les SIP travailleront dans le respect des métiers. C'est une organisation du travail possible et elle affirme ne pas être favorable à la polyvalence des agents : mais la polyvalence d'une équipe est possible.

Cependant, elle est sensible aux arguments développés sur la difficulté à faire entendre cette idée et précise que le chaînage global de la mission doit être conservé.

Pour la DG, créer une structure dédiée reviendrait à recréer des CDIF. Ce n'est pas son objectif, et le manque d'emplois et de « sachants » rend l'exercice impossible. Elle constate aussi que la mission se passe bien dans certains services rapprochés.

Cependant elle admet la perte de technicité et convient de l'effort de formation à faire.

Un contact sera toutefois pris avec les bureaux RH de la Centrale afin de voir comment « protéger » les cellules foncières, et pour également faire le point sur la question de l'accueil.

● Sur l'aspect formation :

☛ Pour la CGT, l'aspect formation reste fondamental ; les représentants de l'ENFIP n'ont pas été conviés à ce groupe de travail, or c'est bien avec eux qu'il faudra débattre de ce sujet. Pour notre part, nous vous demandons d'extourner les fiches de nos échanges d'aujourd'hui et de reprendre la discussion dans d'autres conditions.

Toutefois, la manière dont vous abordez la question des référents ne nous convient absolument pas : oser poser qu'un référent « missions foncières » ne serait pas forcément issu de la filière Cadastre (sous-entendu avec formation initiale « cadastre ») relève de la provocation ! C'est le recrutement et la formation initiale qu'il faut revoir, seul moyen de remettre de la technicité.

Il faut recréer des contrôleurs cadastre dédiés à la mission foncière, avec une dominante « cadastre » dans le cursus de formation initiale et des affectations sur des postes identifiés « cadastre ».

Aujourd'hui la CGT constate que vous avez des difficultés à attirer les inspecteurs vers les missions du Cadastre. La CGT vous propose d'ouvrir un recrutement d'inspecteurs Cadastre dédié, avec formation initiale et affectation sur des postes « cadastre ». Vous pourriez ainsi leur offrir par la voie de « référents techniciens » de vrais débouchés de carrière qu'ils n'ont pas actuellement.

Cela impliquera aussi de revoir les contenus des concours de contrôleurs, d'inspecteurs et d'IP. Il y a

un vrai besoin de techniciens et tout le monde en est d'accord !

☛ Pour le moment, l'administration se borne à recenser l'offre de formation ; sans doute devra-t-elle évoluer. A ce stade, elle est d'accord avec la demande de la CGT d'aborder cet aspect avec les responsables de l'ENFIP. Elle associera à sa réflexion les services pour voir ce qui existe et envisager les modifications à apporter.

Cependant, il est dans les projets de la Centrale de rouvrir un cycle de formation initiale pour les contrôleurs Cadastre.

La DG rappelle que la formation et le référent sont les deux piliers de la reprise de la réforme.

Lors du prochain GT, la DG donnera des éléments de réponse sur la formation et sur la question complexe des référents qui fera l'objet d'un débat approfondi afin d'expliquer leur démarche.

● Le calendrier :

☛ La DG affirme que rien ne sera brusqué ; elle avance pas à pas et ce n'est pas une marche forcée ! La démarche stratégique est engagée sur 3 ans, inutile donc de se précipiter, mais les directions doivent savoir comment s'orienter la DG. L'administration précise qu'elle poursuit sa réflexion en parallèle avec la situation des services qui exercent la mission. Son objectif n'est pas de supprimer des emplois mais de prendre le temps de faire du « sur-mesure » partout où ce sera nécessaire.

Elle prétend rendre la mission lisible et bien ancrée mais avoue ne pas avoir les moyens de mettre sur le même site, services du Cadastre – PTGC – PELP, tout en reconnaissant que ce serait l'idéal. Pour un prochain GT, elle nous présentera une projection de ses réflexions sur certains départements : départements rapprochés, partiellement rapprochés et pas du tout rapprochés.

En conclusion, la CGT a réitéré ses exigences de moyens pour le maintien de la cohérence d'ensemble de la mission foncière et un maillage territorial cohérent au plus près des usagers, partout où cela s'avère nécessaire.

L'administration s'est elle-même enfermée dans cette situation inextricable, et la démarche stratégique n'est certainement pas la réponse adéquate ! Nous continuerons de la combattre avec force !